

En 1964, lors du débat sur le budget, j'ai choisi de parler du besoin qu'aurait le pays d'adopter une conception d'ensemble de la sécurité sociale et d'envisager les besoins des Canadiens dans une optique saine et générale ainsi que de la nécessité de livrer la guerre à la pauvreté. Il n'y a pas, je crois, une seule mesure législative qui ait été présentée dans le passé ou qui, vraisemblablement, sera présentée avant longtemps, ayant plus d'importance pour ceux qui, au Canada, sont réellement dans le besoin, que celle-ci.

C'est parce que je crois ce programme si essentiel à toutes nos structures de sécurité sociale et que tous ceux avec qui je me suis entretenu et qui connaissent notre manière d'envisager le bien-être social au Canada sont du même avis, que j'ai été véritablement scandalisé lorsque le Nouveau parti démocratique, dont les membres professent à certains égards des opinions assez semblables aux nôtres, a choisi cette mesure législative particulière pour accomplir un des actes les plus répréhensibles et les plus regrettables de sectarisme politique qui ait été perpétré à la Chambre depuis longtemps.

En conclusion, monsieur l'Orateur, cette mesure législative me paraît excellente; elle repose sur une saine conception du bien-être social; il existe une différence entre «moyens» et «besoins»; et lorsque ce programme sera appliqué dans les diverses provinces du Canada, nous serons encore mieux équipés et mieux outillés pour traiter le problème de la pauvreté. Mais ce n'est pas avec une baguette de fée ou à l'aide d'une solution miracle que nous allons résoudre ce problème. Ce problème existe depuis de nombreuses années. Il ne sera vraiment réglé que si nous faisons preuve d'imagination et de courage. Le programme en question, qui peut-être plaît à un plus petit nombre de gens que d'autres programmes, est un programme qui s'appuie sur l'imagination et sur le courage.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, il est six heures.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Conformément à un ordre de la Chambre donné aujourd'hui, je quitte maintenant le fauteuil. Le débat reprendra à sept heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures.)

Reprise de la séance

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Je n'interviens pas en ce moment en vue de prolonger indûment le débat. Néanmoins, je suis troublé par l'attitude qu'on a prise à l'égard de la sécurité de la vieillesse. Je crois, assurément, que l'intention du ministre, telle que le projet de loi le souligne, est fort honorable. Mais il y a lieu de craindre, semble-t-il, que nombre de ses propositions ne soient que de la poudre aux yeux. Je dis cela en pensant à la réponse que le ministre m'a donnée il y a quelques jours à l'égard du coût global de ce programme ou de la partie qui en sera appliquée.

Le ministre doit avoir à son service un bon rédacteur qui a certainement fait un beau travail quant au discours que le ministre a prononcé à la Chambre en présentant le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. C'est, en effet, une mesure qu'on pourrait croire extrêmement souhaitable. Quoi qu'il en soit, je suis d'accord avec les principes énoncés, même si je regrette beaucoup que le ministre et le gouvernement n'aient pas jugé bon de prendre une attitude différente à l'égard des pensionnés de l'État, et de le faire immédiatement, avant que la Chambre ne prenne conseil.

Avant le souper, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin) avait la parole. Je rappelle qu'à une autre occasion, ma motion visant à porter la pension de vieillesse à \$100 a été discutée jusqu'à l'épuisement de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire par le même député. Je me demande quelle position il entend prendre à l'égard de la question. L'idée me vient qu'il est, au sein du parti libéral, parmi ceux qui s'inscrivent contre toute hausse des pensions de vieillesse, contrairement au député de Brantford (M. Brown), qui a nettement fait connaître sa position dans le passé.

Je voudrais demander à ce même député de Saint-Jean-Ouest—et je regrette qu'il ne soit pas à sa place—s'il ne favorise pas une majoration des pensions de vieillesse, s'il est bien disposé à l'égard des recommandations du rapport Croll sur la gérontologie? Se prononcerait-il pour l'amendement recommandé dans ce rapport?